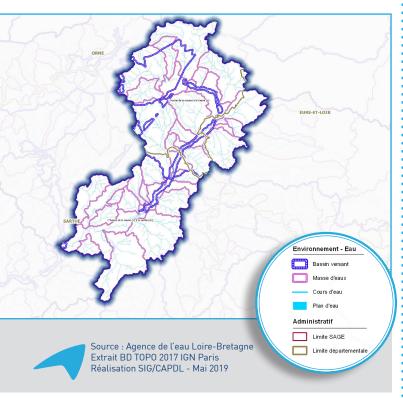




# **&** CARTE



### **‡‡‡** AGRICULTURE

2 286 exploitations agricoles.

Pour des années plutôt sèches (2003, 2004, 2005, 2006, 2009, 2010 et 2011...), les volumes de prélèvements atteignent environ 7 millions de m³/an en moyenne. À l'inverse pour des années particulièrement pluvieuses (type 2000 ou 2007), les prélèvements sont d'environ 2 à 3 millions de m³/an.

- ✓ Prélèvements pour l'irrigation en 2018 (sur le territoire 72) :
  - 1 million de m<sup>3</sup> d'eau de surface,
  - 6,8 millions de m³ d'eau souterraine.

# **i** informations clés

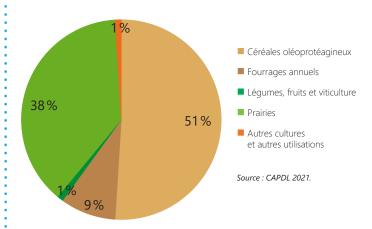
✓ Territoire à cheval entre la Sarthe (72), l'Orne (61) et l'Eure-et-Loir (28), 1 850 km de cours d'eau.

Présidence	Michel ODEAU
Portage	Syndicat du Bassin de la Sarthe
Elu Chambre d'agriculture	Catherine SCHAEPELYNCK
Conseiller Chambre d'agriculture	Marion MOINEAU

# **EAU**

- 31 zones hydrographiques.
- 30 masses d'eau superficielles.
- 7 masses d'eau souterraines.
- 1 captage Grenelle : Petites Ganches (72).

# **&** OCCUPATION DES SOLS



2396 km<sup>2</sup> 780/o de terres agricoles communes concernées, soit environ 185 000 habitants







### **PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS**

CT de 2020 clos en 2022. Nouveau CT prévu pour 2023.

Les captages prioritaires sarthois sont rattachés au CT Sarthe Médiane.

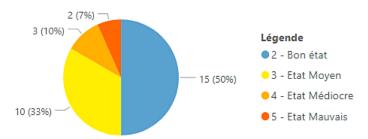
(Données : Etat des lieux du SDAGE).



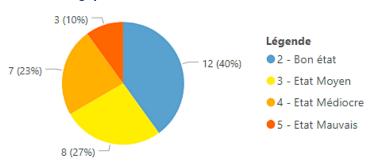
### **ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES** D'EAU

12 masses d'eau « cours d'eau » du SAGE sont en bon état écologique (sur 30). Entre 2013 et 2017, la situation « s'est dégradée » : les masses d'eau atteignant un bon état écologique ont diminué (50 à 40 %) et celles en mauvais état ont augmenté (7 à 10 %). Ce phénomène s'explique en partie par un accroissement des connaissances sur certaines masses d'eau.

#### • État écologique 2013



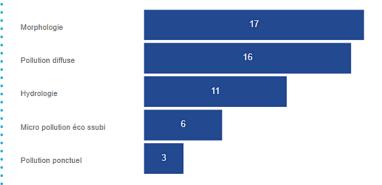
#### • État écologique 2017



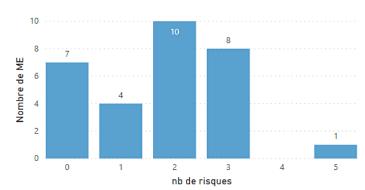
### \*\*\* PRESSIONS

7 masses d'eau ne sont concernées par aucune pression. Les pressions morphologie et pollution diffuse sont les plus présentes dans ce SAGE.

#### • Nombre de masses d'eau par pression



#### • Nombre de pressions par masse d'eau



en bon état écologique en 2017

des masses d'eau concernées par la pression pollution diffuse



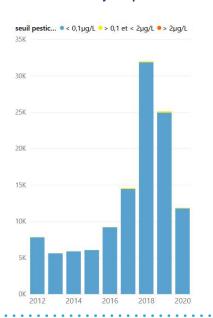


## QUALITÉ DE L'EAU

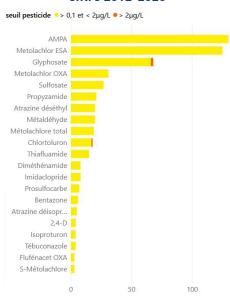
#### **PESTICIDES**

Malgré l'augmentation du nombre d'analyses, la proportion d'analyses au-dessus de 0,1µg/l reste très faible entre 2012 et 2020. La majorité des molécules dépassant les seuils d'eau potable sont des métabolites (55 %).On retrouve ensuite des herbicides (37 %) et des molluscicides (4 %).

#### Nombre d'analyses pesticides



# Nombre d'analyses par molécule entre 2012-2020



#### **NITRATES**

Entre 2012 et 2020 :

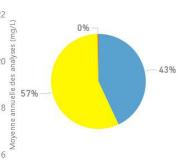
43%

des analyses avaient une teneur inférieure aux objectifs de la Directive nitrates.

#### Nombre d'analyses de nitrates/an



#### Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2012-2020



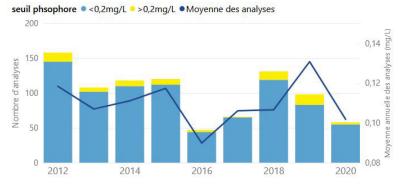
#### **PHOSPHORE**

Entre 2012 et 2020 :

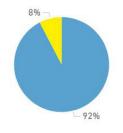
92%

des analyses avaient une teneur en phosphore inférieure à 0,2 mg/l.

#### Nombre d'analyses de phosphore



#### Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2012-2020







### 🔅 ENJEUX MAJORITAIRES

- Lutte contre l'érosion :
- amélioration des connaissances,
- agir sur les pratiques, les systèmes agricoles et le bocage.
- Atteindre/maintenir le bon état des milieux aquatiques :
  - agir sur les têtes de bassins versants,
  - protection des zones humides,
  - limitation des plans d'eau et amélioration de la continuité écologique.
- Optimiser quantitativement la ressource en eau :
  - gestion de la ressource en eau,
- sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- conciliation des différents usages autres que l'alimentation en eau potable.
- Réduction des pollutions diffuses :
  - réduire l'usage des pesticides,
  - accompagner le non-usage des pesticides par les collectivités locales,
  - protection des captages d'alimentation en eau potable.
- Lutte contre les inondations.

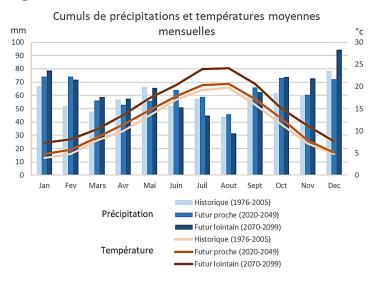
### RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

- Interdiction de destruction des zones humides :
- impact potentiel sur la création de réserves de substitution en zone humide,
- impact potentiel sur la création de réserves colinéaires.
- ✓ Limitation de la création de nouveaux plans d'eau :
  - ne concerne ni les retenues de substitutions, ni les plans d'eau utilisés pour l'irrigation et/ ou l'abreuvement du bétail, ni les étangs de pisciculture et d'aquaculture à vocation professionnelle.
- Encadrement de la réalisation d'ouvrages dans les zones d'expansion de crues :
  - impact potentiel sur la création de bâtiments et création de stockage.





# 🕝 QUELLE ÉVOLUTION CLIMATIQUE ?



#### ✓ En été :

- + de coups de chaud,
- + d'ETP,
- - de précipitations.

#### En hiver :

- - de gel,
- + de précipitations.

#### En automne et au printemps :

- + chaud,
- + de précipitations autour de l'hiver,
- - de précipitations autour de l'été.

# **ET SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?**

#### Sur les plantes :

- dégradation du bilan hydrique pour les cultures d'été,
- difficulté pour les semis de début et de fin d'été,
- perturbation de la fertilité lors des coups de chaud.
- diminution de la portance en entrée et sortie d'hiver sur les sols peu portants,
- augmentation de l'asphyxie racinaires en hiver,
- augmentation du taux de CO2 qui augmente le potentiel de photosynthèse,
- accélération des cycles des plantes et des bioagresseurs.

#### Pour les animaux :

- augmentation du risque de mortalité pour les volailles,
- diminution de la production de lait,
- ralentissement de la croissance,
- perturbation de la fertilité.

Évolution du bilan hydrique (pluie-ETP) en été (juin à août) par rapport à la référence historique





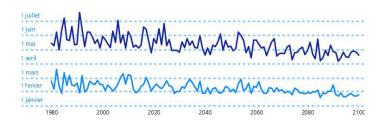








Début de pousse (200DJ) ● Accès parcelle (950DJ+5j sans pluie)

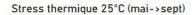


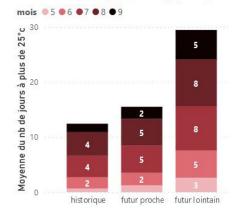
#### Accélération de la pousse de l'herbe :

- démarrage plus précoce de la pousse de l'herbe,
- date de fauche printanière avancée.

#### Augmentation de la pousse de l'herbe :

• pic de production au printemps plus important et rebond de pousse à l'automne.





#### Pousse estivale ralentie, voire stoppée :

- augmentation du nombre de jours sans pousse de Raygras,
- dégradation du bilan hydrique en été.

#### Difficulté des semis en fin d'été :

 des conditions de semis de plus en plus sèches et chaudes.





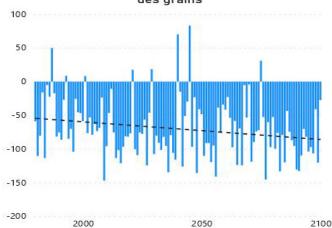
#### Accélération des stades :

- possibilité de changer de variété pour une plus tardive, à condition d'avoir de ne pas être limité par la disponibilité de l'eau,
- levée plus rapide,

2000

• semi plus précoce possible.

### Cumul BH entre 15 feuille et limite d'avortement des grains



### ✓ Diminution de la disponibilité de l'eau :

 dégradation du bilan hydrique sur la période la plus critique de la plante.

### Augmentation des bioagresseurs :

- augmentation du risque d'avoir un second vol de pyrale,
- remonter de la sesamie.